

**ARRETE de VOIRIE portant  
PERMIS de STATIONNEMENT  
N° 2023/PM/122**

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

**Vu** les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'article R 610-5 du Code Pénal,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** la demande présentée le : mardi 05 Septembre 2023

Par : la Société Les Trois Mousquetons, lors de travaux de reprise de fixations de volets + contrôle de la bonne tenue de l'ensemble des volets situé 18 rue Jean Jaurès à Carbonne

Considérant qu'il convient d'assurer la circulation des piétons pendant les **travaux de reprise de fixations de volets + contrôle de la bonne tenue de l'ensemble des volets au 18 rue Jean Jaurès du 25 au 27 septembre 2023**

**A R R E T O N S**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant les travaux de reprise de fixations de volets + contrôle de la bonne tenue de l'ensemble des volets au 18 rue Jean Jaurès du 25 au 27 septembre 2023, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :

- Stationnement interdit sur 1 emplacement face au 18 rue Jean Jaurès réservé aux véhicules effectuant les travaux,
- Utilisation d'une nacelle type VL, les piétons seront invités à circuler sur le trottoir d'en face,
- La rue Jean Jaurès pourra être barrée le temps de la mise en place de la nacelle,
- La rue du Milieu sera fermée à la circulation le temps des travaux de ce côté de du bâtiment.

**Article 2** : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de l'insuffisance de celle-ci.

**Article 3** : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- Société Les Trois Mousquetons,

Fait à CARBONNE,  
Le 11 Septembre 2023

Le Maire  
Denis TURREL



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.*